

Compte rendu de la rencontre du comité Milieux humides et hydriques

31 mai 2024

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations membres	Présences (X)
Mia Larochelle	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	X
Antoine Gagnon-Poiré	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	X
François Godin	Groupe Lebel	X
Catherine Dutil	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	
Patrick Gendreau	SÉPAQ	
Dany Scott	Regroupement des MRC de la Gaspésie	
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X
Denis Michaud	ZEC des Anses	
Rémi Lesmerises	Société de gestion des rivières de la Gaspé	
Marc-André Bernard	Société Cascapédia	X
Éric Boudreau	PRAU Gesgepegiag et Société Cascapédia	X

Nom	Organisations autres	Présences (X)
Jason Argouin	MRNF	X
Steve Bujold	MRNF	X
David Langlais	MRNF	X
Étienne Guillemette	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X

Compte rendu de la rencontre

Point à l'ODJ	Procès-verbal
1. Ouverture de la rencontre	
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté par Guillaume Berger-Richard L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
3. Adoption du dernier compte rendu	Guillaume présente le compte rendu du 9 février 2024 <i>Proposition d'adopter le dernier compte rendu tel que présenté. La proposition est adoptée.</i>
4. Suivis	MHI – Une consultation ciblée par le MELCCFP sera fort probablement faite prochainement. Antoine présente les démarches sur le projet pilote sur la turbidité de l'eau. <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'instant, les scientifiques consultés proposent de modéliser les zones afin de voir les impacts avant de faire des relevés terrain pour lesquelles les données seraient difficilement interprétables. • Il est suggéré d'approcher les scientifiques afin de présenter lors du second atelier sur l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques.
5. Proposition de protection des zones riveraines des lacs et des étangs	Présentation des commentaires sur l'analyse visant la protection des zones riveraines des Lacs et des étangs Proposition de répondre aux commentaires : Les membres du comté MHH ont reçu vos avis et vos commentaires sur la proposition de protection des zones riveraines des lacs et des étangs. Voici quelques précisions suite à leur réception : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur la question à savoir si les mesures pourraient s'appliquer de façon intérimaire, ceux pourraient s'appliquer de façon intérimaire après les résultats du BFEC. Sur l'idée de les intégrer dans le 30% d'aire protégée, le gouvernement n'a pas mis en place les processus de sélections visant les 30% de protection, donc il est impossible de donner une réponse à cette interrogation. Il est toutefois possible d'en faire une recommandation au MRNF de défendre ce point au moment opportun. 2. Concernant le pourcentage de lacs et étangs, les données existent et les analyses aussi. Le comité avait choisi de viser le 40% de protection intégrale tel qu'il avait été suggéré dans les mesures de protection présentées.

	<p>3. Concernant les lacs dont il y a présence de l'omble chevalier, ceux-ci n'ont pas été pris en compte, car l'intention derrière les protections des zones riveraines était la protection des espèces qui y sont associées (à ces zones). Toutefois, il sera possible regarder s'il y a des facteurs d'équivalence avec ces lacs. Il faudra faire des analyses en ce sens. Si c'est le cas et que cela ne diminue pas les valeurs fauniques des protections riveraines appliquées, les changements pourraient être faits.</p> <p>4. La grille décisionnelle, actuellement en élaboration, encadrera les usages qui nécessiteraient une compensation. Celle-ci sera soumise en TGIRT pour recommandation.</p> <p>Le ministère a analysé les données avec les données des AIPL, soit les endroits où il y a eu de l'investissement sylvicole. Il y a quelques superpositions et ceux-ci devront être compensés en suivant l'ordre de priorité établie dans la méthodologie</p> <p>.</p> <p><i>Action : Un calcul sera fait en fonction de ces analyses et les nouveaux secteurs de protection potentiels seront partagés.</i></p> <p><i>Action : Le MRNF va regarder s'il y a un enjeu de superposition potentiel entre la PRAN 2025 et les secteurs ciblés, et qu'ils nous reviennent si tel est le cas.</i></p>
6. AEC	<p>Étienne présente brièvement le point et le mandat</p> <p>David présente ce qu'est l'AEC et la pertinence des seuils de 50%</p> <p>Étienne présente l'historique du découpage des bassins versants de référence, le comparatif avec la planification par COS et la méthodologie proposée pour un nouveau découpage d'AEC.</p> <p>Questions et commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment intégrer les forêts privées dans le calcul? • Valider où s'appliquent les calculs d'AEC dans la littérature • Un exercice de superposition pour les bassins versants entre 20 et 40 km² versus les COS. • L'intégration des AEC des autres sous-bassins-versants afin d'en avoir un portrait, sans les prendre comme des seuils ou des contraintes de planification

	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait pertinent de soumettre à l'externe l'analyse et l'ajustement de la méthode <p>Action : <i>le MRNF fera l'exercice d'analyser les impacts concernant le bassin versant de référence « démineurs » ayant une section sur une UG du Bas Saint-Laurent.</i></p> <p>Le VOIC au Bas Saint-Laurent est celui-ci : Valeur : Qualité du milieu aquatique Objectif : Protection du milieu aquatiques, riverains et humides par l'étalement spatiotemporel des interventions forestières Indicateur : Taux de respect de la proportion maximale de superficies déboisées (pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par BGI) Cible : maximum de % d'AEC dans 90% des BGI / UA / Annuelle</p> <p>BGI : Bloc de gestion intégrée – Correspond à un sous-bassin-versant ou un regroupement de sous-bassins-versants de 30 à 50 km².</p> <p>Action : <i>Partager la proposition (shapefile des bassins versants sélectionnés et de la proposition écrite) du MRNF afin de l'analyser et d'émettre des commentaires.</i></p>
7. Prochaine étape	Proposition : Prochaine rencontre : <ol style="list-style-type: none"> 1. Vers la fin juillet <ul style="list-style-type: none"> ○ Portrait des MHH sous protection et sous protection à venir ○ Analyse des mesures en place pour les milieux humides non encadrés par le RADF 2. Septembre <ul style="list-style-type: none"> ○ Rivière à saumon (bande riveraine et pentes fortes) <p><u><i>La proposition est adoptée</i></u></p>
8. Varia	Aucun varia
9. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée

Tous les documents du comité MHH sont disponibles [en cliquant ici](#).

Tableau des suivis du comité MHH

Mandats/suivies	Par	Provient de
Présentation de l'analyse des fonctions écologiques et de la photo-interprétation des lacs (Reporté pour favoriser la diffusion de l'information)	Yves Briand	2023-07-06
Présentation des liens entre le PRDTP-Récréotouristique et la protection des lacs et des étangs (Reporté)	Steve Bujold	2023-07-06
Organiser une rencontre sur les MHI	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Organiser une rencontre Mobilité des rivières	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Organiser une rencontre Rivière à saumon	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Zone riveraine : Établir une proposition de grille décisionnelle concernant les lacs et les étangs.	Mathieu Piché-Larocque, François Godin et Jonathan Synnott ; MRNF	2024-01-31
VOIC : Ajouter au VOIC lors de la confirmation de la refonte d'inclusion des protections des zones riveraines des lacs et des étangs : Faire un bilan de l'application des mesures de protection au bout de 5 ans. De plus, établir dans le VOIC une révision des grilles décisionnelles pour une période de 5 ans afin, entre autres, d'évaluer si tous les cas de figure ont été pris en compte.	TGIRT	2024-01-31
Zone riveraine : Le MRNF va regarder s'il y a un enjeu de superposition potentiel entre la PRAN 2025 et les secteurs ciblés, et qu'ils nous reviennent si tel est le cas	MRNF	2024-05-31
Zone riveraine : Le MRNF va regarder s'il y a un enjeu de superposition potentiel entre la PRAN 2025 et les secteurs ciblés, et qu'ils nous reviennent si tel est le cas	MRNF	2024-05-31
AEC : Analyser les impacts concernant les bassins versants de référence « démineurs » ayant une section sur le secteur du Bas Saint-Laurent	MRNF	2024-05-31
AEC : Analyser et émettre des commentaires sur la proposition du MRNF	Membres du comité	2024-05-31
AEC : Partager la proposition (shapefile des bassins versants sélectionnés et de la proposition écrite)	MRNF et TGIRT	2024-05-31